

Règlement de course
SKYRACE LES ORRES et ses courses jeunes – Aux Origines
Évènement trail – 9 août 2025

1-ORGANISATEURS

Les épreuves sont organisées par l'Embrunais Athlétique Club (EAC) association loi 1901 n°W052000442 et la station des Orres.

Présidente EAC – Emmanuelle CEARD-HIROU

Tél. 06 41 81 26 56 – athle.embrun@gmail.com

Directeurs de course :

Robin PAYA - 06 19 87 67 60 - mail : paya_robin@orange.fr

Gabin GUEDON - 06 38 62 81 33 - mail : gab.gued@outlook.fr

2-INSCRIPTIONS ET PARCOURS

Inscription en ligne du lundi 03 mars 2025 au vendredi 08 août 2025, 20h

1 – Lieu, date, nature et horaires des compétitions

Skyrace Les Orres :

La Skyrace Les Orres aura lieu le samedi 9 août 2025, de 14h00 à 19h00 à la station 1650 des Orres (Hautes- Alpes).

L'épreuve est ouverte aux non-licenciés.

Le parcours se fait sur 21 km avec un dénivelé cumulé de 1800 mètres, partant du centre de la station, rejoignant le Boussolenc, longeant les crêtes pour rejoindre le col de l'Aupillon, puis sa crête avant de redescendre par le lac de Sainte Marguerite pour rallier l'arrivée.

En cas de force majeure ou impossibilité de pratiquer le parcours initial, un parcours de repli sera mis en place par l'organisation. Les participants seront prévenus au plus tard lors du briefing d'avant course.

Horaires du départ

Samedi 9 août 2025, 14h00

Horaire de l'arrivée (dernier)

Samedi 9 août 2025, 19h00

Trail des Cadets et Juniors

Le trail des cadets et juniors aura lieu le samedi 9 août 2025, de 14h30 à la station les Orres 1650 (Hautes- Alpes).

L'épreuve est ouverte aux non-licenciés.

Le parcours fait 10km, avec un dénivelé cumulé de 500m, Petite boucle au départ de la station, sur les traces du trail numéro 1 balisé en station puis d'une petite boucle supplémentaire autour de la retenue collinaire

Horaires du départ

Samedi 9 août 2025, 14h30

Horaire de l'arrivée (dernier)

Samedi 9 août 2025, 16h

Trail des Minimes

Le trail des Minimes aura lieu le samedi 9 août 2025, de 14h30 à la station les Orres 1650 (Hautes- Alpes).

L'épreuve est ouverte aux non-licenciés.

Le parcours fait 6km avec un dénivelé de 300m cumulé. Petite boucle au départ de la station, sur les traces du trail numéro 1 balisé en station.

Horaires du départ

Samedi 9 août 2025, 14h30

Horaire de l'arrivée (dernier)

Samedi 9 août 2025, 16h00

Trail des enfants

Le trail des enfants aura lieu le samedi 9 août 2025, de 18h00 à 19h00 à la station les Orres 1650 (Hautes- Alpes).

L'épreuve est ouverte aux non-licenciés et sera non chronométrée et non classée.

Le parcours fait 1.5km sans dénivelé. Petite boucle dans la station des Orres.

Horaires du départ

Samedi 9 août 2025, 18h00

Horaire de l'arrivée

Samedi 9 août 2025, 18h30

Selon les conditions météorologiques, la Direction de Course se réserve le droit de modifier le parcours à tout moment (y compris une fois le départ donné) pour assurer la sécurité maximum des participants: distance et dénivelé seront alors différents et communiqués en temps et en heure.

3- Conditions de participation

La participation à la manifestation est conditionnée à :

A – Catégorie d'âge

L'épreuve de la skyrace est ouverte de Espoirs (U23) (nés en 2005) à Master, licenciés ou non.

Le trail des Cadets et des Juniors est ouvert aux Cadets (U18) (nés en 2008 et 2009) et aux Juniors (U20) (nés en 2006 et 2007), licenciés ou non.

Le trail des Minimes est ouvert aux Minimes (U16) (nés entre 2010 et 2011), licenciés ou non.

Le trail des enfants est ouvert aux Écoles Athlé (U10) (nés entre 2016 et 2018) et les Poussins (U12) (Nés en 2014 et 2015)

B – Certificat médical/ licences

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- Soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un «Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par un médecin, en cours de validité à la date de la manifestation (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées)
- Soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes : (FCD), (FFSA), (FFH), (FSPN), ASPTT, (FSCF), (FSGT), (UFOLEP). Les licences FFCO, la FFPM et la FF Tri ne sont plus acceptées.
- Soit d'un numéro Parcours prévention santé (PPS) en cours de validité, disponible sur ce site <https://pps.athle.fr/> et qui remplace le certificat médical.
- Pour les athlètes mineurs, un questionnaire de santé peut remplacer une licence ou un certificat médical selon les conditions des réponses fournies par l'athlète lui-même.

Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un certificat médical en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue).

C- Droits d'inscriptions

Pour la Skyrace, les inscriptions en ligne sont de 25 euros, les inscriptions sur place le jour de la course seront au même prix. Ce prix inclut : le dossard avec sa puce, les ravitaillements de la course, un accès tarif réduit au télésiège et l'apéro/concert du soir.

Pour le trail des Cadets et Juniors, les inscriptions en ligne sont de 15 euros, les inscriptions sur place le jour de la course seront au même prix. Ce prix inclut : le dossard avec sa puce, les ravitaillements de la course, un accès tarif réduit au télésiège et l'apéro/concert du soir.

Pour le trail des Minimes, les inscriptions en ligne sont de 15 euros, les inscriptions sur place le jour de la course seront au même prix. Ce prix inclut : le dossard avec sa puce, les ravitaillements de la course, un accès tarif réduit au télésiège et l'apéro/concert du soir.

Pour le trail des enfants, les inscriptions en ligne sont de 5 euros, les inscriptions sur place le jour de la course seront au même prix. Ce prix inclut : le dossard, un cadeau de départ et un ravitaillement d'arrivée.

D – Clôture des inscriptions

La clôture des inscriptions en ligne est fixée le vendredi 8 août à 20h.

Les coureurs pourront s'inscrire sans surcoût sur le lieu de la course jusqu'à 30min avant le départ de la course.

E – Athlètes handisports

Le parcours ne permet pas l'accueil des athlètes en fauteuil.

F – Dossards

L'athlète devra porter visiblement, entre le torse et le ventre, le dossard fourni par l'organisation, pendant toute la durée de l'épreuve. Le manquement à cette règle aura pour conséquence la disqualification de l'athlète.

Retrait des dossards le jour de l'épreuve, à partir de 10h, à l'espace rencontre et culture. Inscription possible jusqu'à 30min avant chaque départ :

jusqu'à 13h30, pour la Skyrace

jusqu'à 14 h pour le trail des Cadets et Juniors et Minimes

jusqu'à 17h45 pour le trail des enfants

Passé ces délais, aucun dossard ne sera délivré.

G – Acceptation du présent règlement

Au moment de la validation de son inscription, le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.

H-Matériel de sécurité

Matériel obligatoire : Le participant devra obligatoirement présenter avant le départ, à l'entrée du sas, le matériel de obligatoire suivant :

- Couverture de survie
- Sifflet
- Flasque ou récipient d'une contenance de 500ml.

Tout abandon de tout ou partie de ce matériel durant la compétition est interdit, il entraînera une pénalité temporelle ou la disqualification de l'athlète.

Matériel interdit :

- Bâtons de marche ou de trail
- Écouteurs, Air-pod, système connecté de musique embarqué

Matériel déconseillé au maximum pour courir aux sensations et revenir à la base de l'effort trail : montres connectées et autres objets monitorés et connectés

Matériel conseillé : réserve alimentaire, ecocup, coupe-vent ou imperméable léger, téléphone portable

4-Cession de dossard

Tout engagement est personnel.

Les transferts de dossards sont possibles jusqu'à une semaine avant la course soit le samedi 2 août 2025 à 12h en adressant la demande aux organisateurs et si la personne récupérant le dossard est en possession de l'ensemble des documents nécessaires au changement de nom (licence, PPS, etc.).

Le report à l'année d'après sera aussi possible, en informant les organisateurs deux semaines avant la course soit avant le samedi 26 juillet 12h. (Sur prescription médicale justifiant de l'incapacité à participer).

Passé cette date, aucun transfert d'inscription n'est autorisé sans en avertir l'organisateur pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

5- Assurances

A – Responsabilité civile

La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par une police d'assurance souscrite par le club auprès de l'assureur GAN. La Fédération Française d'Athlétisme, atteste que le club d'Athlétisme S/L EMBRUN est affilié à la F.F.A. sous le n° 005010 pour la saison 2024-2025. Ce club a souscrit à la responsabilité civile de la FFA.

B – Assurance dommages corporels

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle

couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

6- Règles sportives

Les compétitions se déroulent selon les règles sportives du club organisateur et les règles sportives de la FFA.

A – Suiveurs et assistance

Toute aide extérieure et suiveur sont interdits sous peine de disqualification du compétiteur. Les vélos, trottinettes, rollers ou tout autre moyen de locomotion ne sont pas autorisés sur le parcours.

Les animaux accompagnateurs sont interdits.

Aucune assistance n'est autorisée sur l'ensemble de la course, y compris sur les zones de ravitaillement. Le coureur devra se débrouiller par ses propres moyens et ne pas avoir recours à de l'aide extérieure sous peine de disqualification.

Une fan zone sera créée au ravitaillement de la Skyrace soit au km9 où nous vous conseillons de monter pour encourager les coureurs. Un tarif réduit pour l'accès au télésiège pour un accompagnant par coureur est compris dans l'inscription..

B – Chronométrage

Le chronométrage est assuré par puces électroniques intégrées au dossard. Le port d'un transpondeur ne correspondant pas à l'identité du porteur entraînera la disqualification du concurrent.

C - Barrières horaires

La mise en place de barrières horaires est une **obligation sécuritaire pour l'organisation**. Ces barrières horaires sont exigeantes mais ne se veulent surtout pas élitistes pour autant.

Pour la Skyrace : la barrière horaire est de 3h de course au tapis de chronométrage intermédiaire au km9. Tout coureur en dehors de ce temps redescendra avec le télésiège à la zone de départ.

Un TEMPS LIMITE sur la ligne d'arrivée est fixé à 5h de course. Au-delà, les arrivants seront classés hors-temps.

Aucune barrière horaire ne sera appliquée aux courses jeunes et enfants.

8-Ravitaillement

Un ravitaillement liquide et solide sera proposé par le club Embrunais Athlétic Club, sur le parcours au 9ème km (Restaurant le Zénith) durant la compétition. Un ravitaillement liquide sera proposé au 17ème km (Lac de Sainte-Marguerite). Seuls les coureurs auront la possibilité de se ravitailler.

Un ravitaillement, liquide et solide, sera proposé à l'arrivée.

Pour rappel, l'assistance et le ravitaillement en dehors de ces zones sont interdits sous peine de disqualification. Un point d'eau sera mis en place sur la course cadets/juniors (km3 et km6) et minimes (km3) avec le ravitaillement d'arrivée.

Aucun ravitaillement ne sera mis en place pour les enfants (hormis le ravitaillement d'arrivée).

9. ABANDON

Tout abandon en cours d'épreuve, pour quelque raison que ce soit, **doit être impérativement signalé à un membre de l'organisation**, au Poste de Contrôle ou Ravitaillement le plus proche. Le dossard et surtout la puce doivent être ôtés pour éviter toute confusion. L'organisation ne mettra en place un moyen de rapatriement du coureur qu'en cas de force majeure et sur avis de l'équipe médicale. Dans tous les autres cas, les coureurs rentreront à la zone départ par leurs propres moyens.

A- Réclamations

Les éventuelles réclamations peuvent être faites conformément aux procédures fédérales auprès des Directeurs de course (Robin Paya/Gabin Guedon). Les décisions sont sans appel.

10 - Fin de course - Podiums et résultats

A- Classements et récompenses

Seront établis pour la Skyrace :

Un classement scratch hommes et femmes récompensant les 5 premiers au scratch.

Chaque première personne de chaque catégorie d'âge sera récompensée.

Les podiums ne sont pas cumulables.

Seront établis pour la course Juniors-Cadets :

Un classement scratch hommes et femmes récompensant les 3 premiers au scratch catégorie cadets

Un classement scratch hommes et femmes récompensant les 3 premiers au scratch catégorie juniors

Seront établis pour la course Minimes :

Un classement scratch hommes et femmes récompensant les 3 premiers au scratch catégorie minimes

Seront établis pour la course des enfants :

Aucun classement ne sera effectué, mais l'ensemble des participants aura une récompense d'arrivée (boisson locale et Bio, compote locale et Bio, biscuits locaux et Bio)

B- Remise des prix

Pour les récompenses podium de la Skyrace, des cadets, des juniors et des minimes, le Classement Général sera validé à l'arrivée des derniers concurrents vers 19h.

Une Remise des Prix officielle sera réalisée aux alentours de **19h00** sur l'aire d'arrivée. Les athlètes n'étant pas présents lors de la remise des récompenses ne pourront prétendre à leurs lots. Toute **réclamation** doit être émise au Directeur de Course avant le début de la Remise des Prix.

Vers 19h30, un apéro sera servi uniquement aux coureurs (et aux accompagnants moyennant un paiement sur site) et un concert leur sera offert.

C – Publication des résultats

Les résultats seront publiés sur le site du prestataire chronométré, le site, l'Instagram et le Facebook du club EAC et le site internet des Orres (et ses réseaux sociaux).

Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces sites en cas de motif légitime. (en faire directement la demande aux organisateurs).

11– Sécurité et soins

A – Voies utilisées

La compétition se déroule sur des voies entièrement fermées à la circulation ou par demi-chaussée. Il est rappelé que tous les participants et accompagnateurs engagent leur propre responsabilité sur la voie publique, en dehors du circuit.

B – Sécurité des concurrents

La sécurité est assurée par un médecin et une équipe de secouristes présents lors des différentes épreuves.

Des bénévoles sont très régulièrement placés sur le parcours. Au moindre problème, tout participant devra s'adresser à l'un d'eux.

C – Entraide entre concurrents

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.

D-Abandon

Tout abandon en cours d'épreuve, pour quelque raison que ce soit, **doit être impérativement signalé à un membre de l'organisation**, au Poste de Contrôle ou Ravitaillement le plus proche. Le dossard et surtout la puce doivent être ôtés pour éviter toute confusion. L'organisation ne mettra en place un moyen de rapatriement du coureur qu'en cas de force majeure et sur avis de l'équipe médicale. Dans tous les autres cas, les coureurs rentreront aux ORRES par leurs propres moyens.

12– Droit à l'image

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise les organisateurs ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée illimitée, dans le monde entier.

13- Annulation et remboursement

En raison de conditions climatiques défavorables, ou tout autre événement pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes présentes sur la course, l'EAC se réserve le droit d'annuler la course sans préavis.

14-ETHIQUE

Tous les concurrents et l'équipe d'organisation doivent s'engager à **respecter l'environnement**.

L'organisation du trail des Orres s'engage à respecter une Charte Environnementale dont les grandes lignes sont les suivantes:

-balisage temporaire du parcours sans aucune utilisation de bombe de peinture, ni rubalise, uniquement des fanions réutilisables.

-diminution de déchets et nettoyage systématique des zones de ravitaillement

-engins motorisés utilisés au strict minimum

-ravitaillement le plus possible en vrac, local et de saison

-récompenses et dotations coureurs utiles, avec des produits locaux essentiellement

En contrepartie, les coureurs doivent s'engager à:

– **Aucun déchet ne doit être jeté** au sol. Les coureurs doivent les garder sur eux et les déposer sur les postes de ravitaillement où des poubelles seront mises à disposition.

– Les concurrents s'engagent à **respecter scrupuleusement le balisage**.

– Tous les concurrents s'engagent à **respecter tous les bénévoles** avant, pendant et après la course. Eux aussi sont là pour le plaisir, et pour votre plaisir.

– Tous les concurrents désignés devront accepter de se soumettre à un éventuel **contrôle anti-dopage** sous peine de disqualification immédiate.